

## Annexes du document Examen et renouvellement du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa 2016-2020

### Table des matières

Annexe 1 – Résultats du Programme.....	1
Figure 1A – Projets achevés et en cours dans le cadre du PAEMRO 2016-2020 .....	1
Tableau 1A – Projets subventionnés entre 2000 et 2020 .....	2
Tableau 1B – Projets achevés et en cours par quartier (2016-2020) .....	4
Figure 1B – Participation à des projets selon la superficie des propriétés agricoles (2016-2020).....	6
Figure 1C – Participation à des projets selon la superficie des propriétés non agricoles (2016-2020).....	6
Annexe 2 – Membres du Comité du Programme pour 2016-2020 .....	7
Annexe 3 – Examen des autres programmes d'eau propre en milieu rural en Ontario ...	8
Figure 3A – Carte des programmes examinés par les offices de protection de la nature de l'Ontario .....	18
Annexe 4 – Cartes de la qualité de l'eau.....	19
Annexe 5 – Synthèse des commentaires des intervenants.....	21
Tableau 5A – Synthèse des points forts, des lacunes, des possibilités et des obstacles .....	29
Annexe 6 – Déroulement du Programme.....	32
Tableau 6A – Recommandations portant sur le PAEMRO (2016-2020).....	32
Tableau 6B – Indicateurs du rendement de la communication (2016-2020).....	33
Tableau 6C – Recettes et dépenses du PAEMRO (2016-2020).....	35

## Annexe 1 – Résultats du Programme

Figure 1A – Projets achevés et en cours dans le cadre du PAEMRO 2016-2020

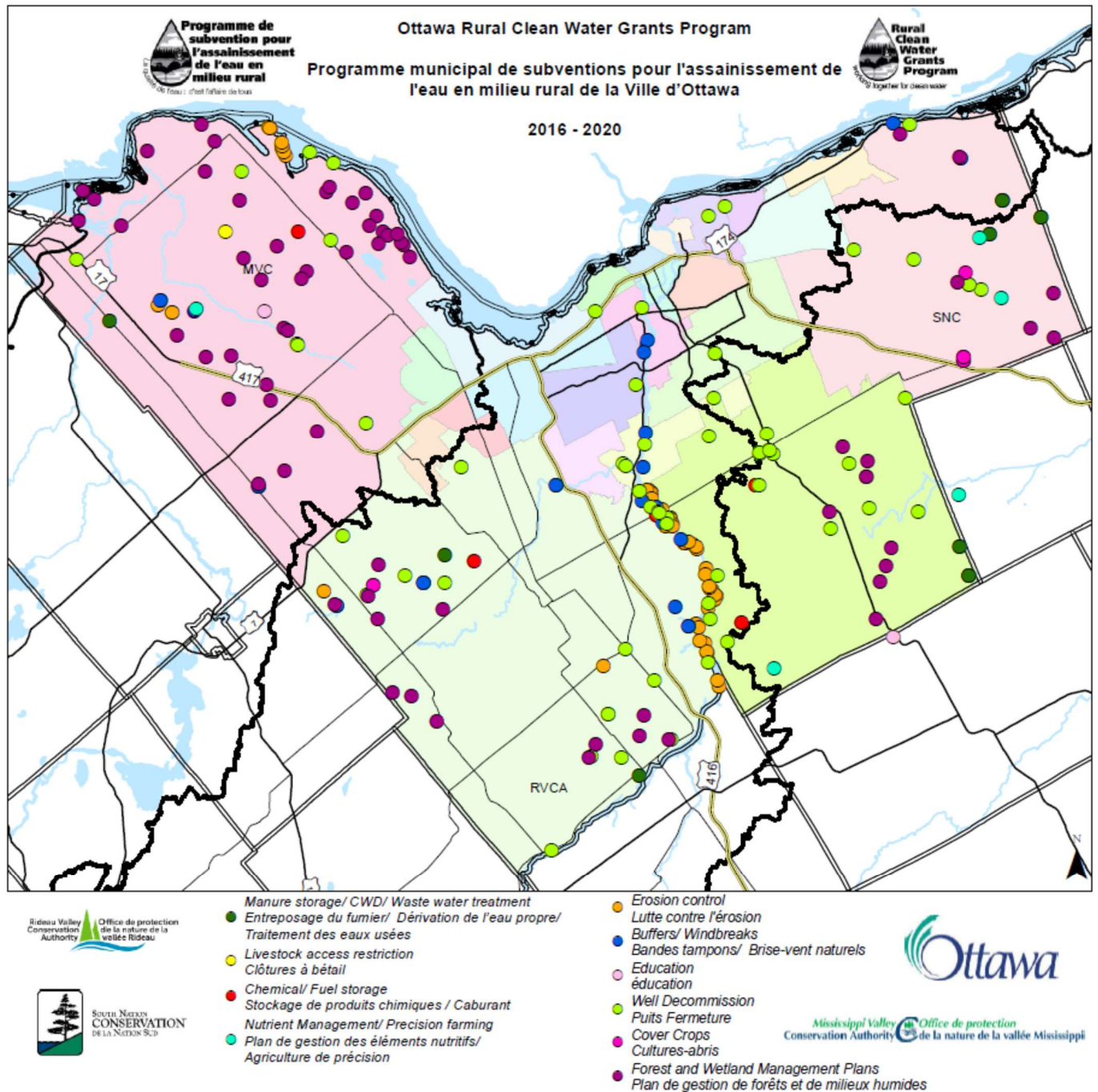


Tableau 1A – Projets subventionnés entre 2000 et 2020

Type de projet	2000-2015			2016-2020 <sup>1</sup>			Total (2000-2020)		
	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet <sup>2</sup>	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet <sup>2</sup>
Entreposage de carburants ou de produits chimiques	10	9 948 \$	133 087 \$	2	2 000 \$	4 755 \$	12	11 948 \$	137 842 \$
Réacheminement de l'eau propre	10	24 699 \$	53 124 \$	0	0 \$	0 \$	10	24 699 \$	53 124 \$
Cultures-abris	0	0 \$	0 \$	8	7 900 \$	15 000 \$	8	7 900 \$	15 000 \$
Résidus de cultures	150	142 189 \$	240 054 \$	0	0 \$	0 \$	150	142 189 \$	240 054 \$
Initiative éducative	8	19 733 \$	44 847 \$	3	10 608 \$	29 054 \$	11	30 341 \$	73 901 \$
Lutte contre l'érosion/stabilisation des berges	55	306 970 \$	500 133 \$	59	407 971 \$	769 395 \$	114	714 941 \$	1 269 528 \$
Plan de gestion de la forêt et des milieux humides	0	0 \$	0 \$	69	30 457 \$	41 764 \$	69	30 457 \$	41 764 \$
Projets innovants	0	0 \$	0 \$	1	5 000 \$	9 775 \$	1	5 000 \$	9 775 \$
Démobilisation des terres, zones tampons et brise-vents	65	85 257 \$	271 047 \$	29	25 050 \$	109 866 \$	94	110 307 \$	380 913 \$
Restrictions dans l'accès du bétail	24	78 718 \$	96 348 \$	1	7 500 \$	15 000 \$	25	86 218 \$	111 348 \$
Entreposage et traitement du fumier	30	394 311 \$	3 542 416 \$	9	125 000 \$	1 018 778 \$	39	519 311 \$	4 561 194 \$
Plans de gestion des nutriments/agriculture de précision	69	51 782 \$	365 091 \$	11	10 363 \$	51 606 \$	80	62 145 \$	416 697 \$
Réparation et remplacement de systèmes septiques	221	401 949 \$	3 666 357 \$	8	8 000 \$	191 703 \$	229	409 949 \$	3 858 060 \$
Ouvrages de régulation des drains souterrains	0	0 \$	0 \$	2	7 500 \$	16 962 \$	2	7 500 \$	16 962 \$
Contrôle de l'érosion des sorties de drains	4	8 932 \$	13 169 \$	2	3 002 \$	3 074 \$	6	11 934 \$	16 243 \$
Traitement des eaux de lavage	14	51 444 \$	681 527 \$	2	7 141 \$	15 283 \$	16	58 585 \$	696 810 \$
Mise hors service des puits	101	98 101 \$	140 102 \$	62	102 303 \$	114 733 \$	163	200 404 \$	254 835 \$
Remplacement des puits	20	33 476 \$	123 388 \$	0	0 \$	0 \$	20	33 476 \$	123 388 \$
Rénovation des puits	298	141 547 \$	406 502 \$	0	0 \$	0 \$	298	141 547 \$	406 502 \$

Type de projet	2000-2015			2016-2020 <sup>1</sup>			Total (2000-2020)		
	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet <sup>2</sup>	N <sup>bre</sup> de projets	Montant des subventions	Coût total du projet <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	1 079	1 849 056 \$	10 277 192 \$	268	759 794 \$	2 406 747 \$	1 347	2 608 850 \$	12 683 939 \$

<sup>1</sup>Les projets de 2016-2020 comprennent les projets achevés et les projets en cours.

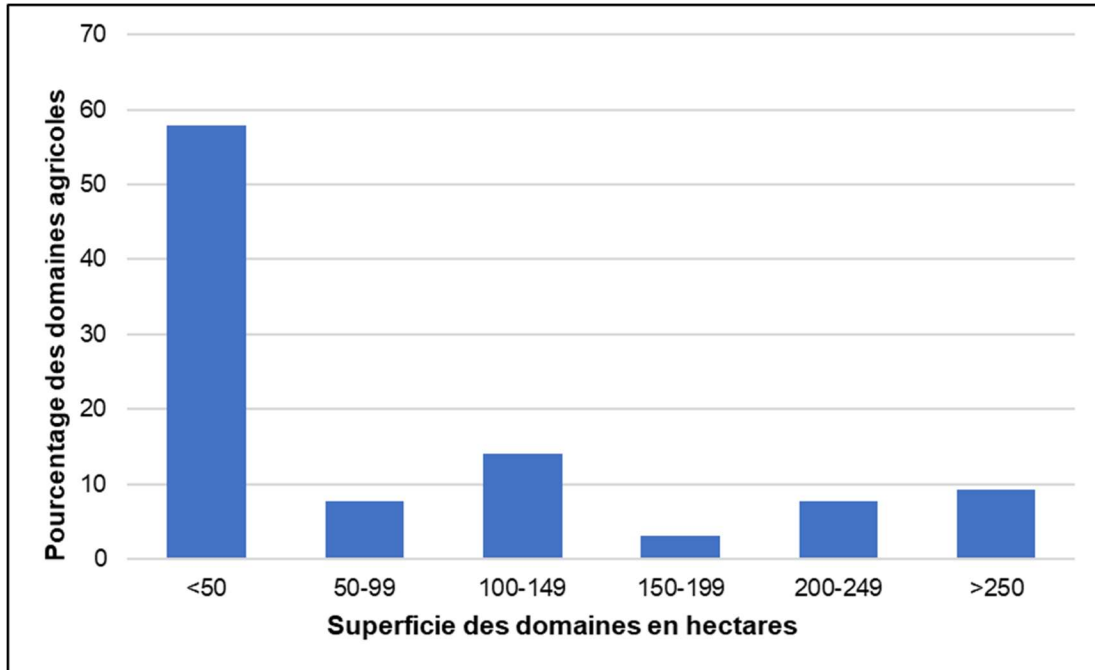
<sup>2</sup>On a estimé les coûts des projets en cours.

Tableau 1B – Projets achevés et en cours par quartier (2016-2020)

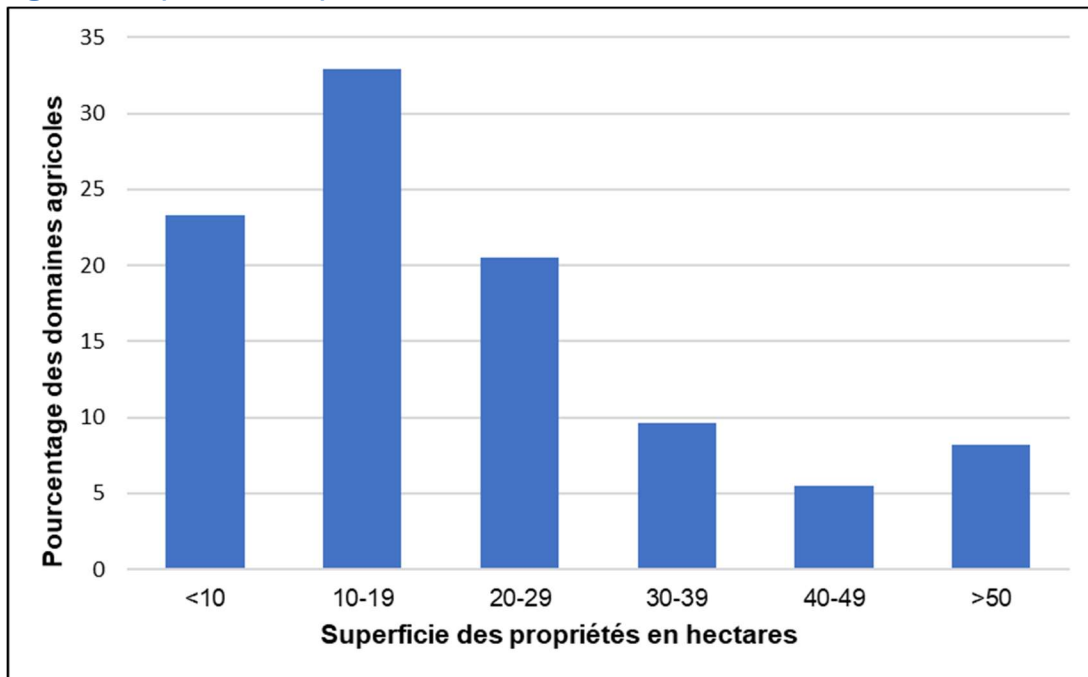
Type de projet	Cumberland		Osgoode		Rideau-Goulbourn		West Carleton-March		Autres quartiers	
	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées
<b>Projets agricoles</b>										
Entreposage de carburants ou de produits chimiques	1	1 000 \$	0	0 \$	0	0 \$	1	1 000 \$	0	0 \$
Réacheminement de l'eau propre	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$
Cultures-abris	7	6 900 \$	0	0 \$	1	1 000 \$	0	0 \$	0	0 \$
Incitations à la démobilitation des terres	4	5 025 \$	0	0 \$	9	5 250 \$	6	3 735 \$	0	0 \$
Entreposage et traitement du fumier	4	50 000 \$	2	30 000 \$	2	30 000 \$	1	15 000 \$	0	0 \$
Zones tampons pour les cours d'eau et brise-vents naturels	1	4 945 \$	0	0 \$	5	3 564 \$	0	0 \$	4	2 531 \$
Plans de gestion des nutriments/agriculture de précision	4	3 800 \$	4	3 563 \$	1	1 000 \$	2	2 000 \$	0	0 \$
Ouvrages de régulation des drains souterrains	0	0 \$	0	0 \$	1	2 500 \$	1	5 000 \$	0	0 \$
Contrôle de l'érosion des prises de sortie	0	0 \$	0	0 \$	1	1 851 \$	1	1 150 \$	0	0 \$
Traitement des eaux de lavage	1	5 000 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	1	2 141 \$
Clôtures entourant les cours d'eau	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	1	7 500 \$	0	0 \$
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>76 670 \$</b>	<b>6</b>	<b>33 563 \$</b>	<b>20</b>	<b>45 165 \$</b>	<b>13</b>	<b>35 385 \$</b>	<b>5</b>	<b>4 672 \$</b>
<b>Projets non agricoles</b>										
Initiatives éducatives	0	0 \$	2	7 500 \$	0	0	1	3 108 \$	0	0 \$
Lutte contre l'érosion	0	0 \$	18	126 349 \$	26	187 350 \$	15	94 271 \$	0	0
Plan de gestion de la forêt et des milieux humides	6	2 663 \$	6	3 371 \$	13	5 594 \$	41	18 680 \$	1	150 \$
Projets innovants	0	0 \$	1	5 000 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$
Réparation et remplacement de systèmes septiques	0	0 \$	2	2 000 \$	5	5 000 \$	1	1 000 \$	0	0 \$

Type de projet	Cumberland		Osgoode		Rideau-Goulbourn		West Carleton-March		Autres quartiers	
	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées	N <sup>bre</sup> de projets	Subventions versées
Mise hors service des puits	8	16 795 \$	15	25 206 \$	23	39 923 \$	6	6 393 \$	10	13 985 \$
<b>Total partiel</b>	14	19 458 \$	46	169 426 \$	67	237 867 \$	64	123 452 \$	11	14 135 \$
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>96 128 \$</b>	<b>52</b>	<b>202 989 \$</b>	<b>87</b>	<b>283 032 \$</b>	<b>77</b>	<b>158 837 \$</b>	<b>16</b>	<b>18 808 \$</b>

**Figure 1B – Participation à des projets selon la superficie des propriétés agricoles (2016-2020)**



**Figure 1C – Participation à des projets selon la superficie des propriétés non agricoles (2016-2020)**



## **Annexe 2 – Membres du Comité du Programme pour 2016-2020**

Arnprior Region Federation of Agriculture

Ville d'Ottawa

Offices de protection de la nature

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Ministère des Richesses naturelles et de la Foresterie

Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (Ottawa-Carleton)

Ontario Woodlot Association – section de la vallée inférieure de l'Outaouais

Cultivons Biologique Canada – section d'Ottawa

Ottawa Federation of Agriculture

Bureau des systèmes septiques d'Ottawa

Conseil de l'intendance environnementale d'Ottawa

Membre sans fonction déterminée



## **Annexe 3 – Examen des autres programmes d'eau propre en milieu rural en Ontario**

L'examen de ce programme a consisté à examiner les programmes d'assainissement de l'eau en milieu rural dans différentes collectivités de l'Ontario. En octobre 2020, nous avons examiné un total de 28 programmes dans un tour d'horizon sur le Web (cf. la carte reproduite à la fin de cette annexe). Chaque programme se déroulait sous un thème commun : les mesures adoptées pour encourager les propriétaires fonciers privés à mener des initiatives d'intendance environnementale qui protègent la qualité de l'eau. L'administration, le financement et les projets offerts dans le cadre de ces programmes étaient tous différents; or, chaque programme prévoit une aide financière et technique.

Nous mettons ci-après en lumière les principales constatations issues de cet examen.

### **Public cible**

- Quinze programmes s'adressent aux propriétaires fonciers du domaine agricole et du domaine non agricole en zone rurale.
- Huit programmes s'adressent exclusivement aux propriétaires d'exploitations agricoles.
- Cinq programmes offrent un financement aux propriétaires fonciers en zone urbaine, ainsi qu'aux propriétaires fonciers en zone rurale.
- Huit programmes offrent aussi du financement aux entreprises et à d'autres organismes, par exemple des organisations à but non lucratif, des groupes communautaires et des écoles.

### **Conditions d'admission**

- Dans les cas où on offre du financement pour les exploitations agricoles, onze programmes exigent un plan agroenvironnemental (PAE) et quatre programmes donnent la priorité aux exploitations qui font l'objet d'un PAE achevé. Treize programmes n'obligent pas à mener un PAE.
- Quatre programmes obligent les propriétaires du domaine non agricole à adopter un plan d'action comparable au Guide pour un foyer en santé et deux exigent que les projets cadrent avec un plan de gestion des lacs.

### **Financement et réalisation**

- Tous les programmes examinés sont administrés par des offices de protection de la nature locaux et la plupart s'inscrivent dans des partenariats réunissant les offices de protection de la nature et les municipalités membres.
- La plupart des programmes s'en remettent au financement apporté par les municipalités; toutefois, quelques programmes ont droit au financement complémentaire apporté par les partenariats avec les institutions financières, les

organismes d'intendance et les organisations agricoles, ainsi que par les organismes gouvernementaux.

- On n'avait pas publié en ligne l'information détaillée sur le financement apporté par les municipalités et sur les accords de financement.

## Synthèse des subventions offertes

Cette synthèse s'inspire d'un examen de l'information publiée en ligne pour 28 programmes actifs d'assainissement de l'eau en milieu rural dans l'ensemble de l'Ontario. Dans cette section, nous donnons un aperçu des subventions offertes par rapport à chaque type de projet dans le cadre du PAEMRO. Les projets sont catégorisés dans quatre grands types, dont la lutte contre l'érosion, la gestion des nutriments et la lutte contre la pollution, les puits et systèmes septiques, ainsi que les autres projets. Nous présentons aussi une synthèse des autres types de subventions pertinents qui ne sont pas compris dans le PAEMRO et qui sont catégorisés dans les autres projets agricoles, dans les projets de restauration de l'habitat et dans les projets divers.

## Projets de lutte contre l'érosion

### Cultures-abris

Vingt programmes (71 %) prévoient une catégorie de projets de cultures-abris. La plupart de ces projets sont financés dans le cadre de mesures incitatives liées au rendement annuel selon un taux de subvention par acre compris entre 10 \$ et 100 \$ pour une superficie maximum de 20 à 150 acres. La subvention maximum admissible à verser chaque année dans le cadre de chaque programme varie de 500 \$ à 9 000 \$; la valeur médiane s'établit à 2 000 \$. La plupart des programmes n'indiquent pas si le nombre d'années au cours desquelles le propriétaire foncier peut avoir droit à ces incitatifs est plafonné. Dans le cadre de son Clean Water-Green Spaces Program, l'Office de protection de la nature de la région Essex offre dans l'ensemble la subvention la plus élevée, soit 60 \$ l'acre, à concurrence d'un maximum de 150 acres; or, cette subvention n'est offerte que dans les bassins hydrographiques du lac Érié. Dans son Programme d'aide environnementale aux propriétaires fonciers, l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe finance 100 % des frais d'ensemencement à concurrence de 2 000 \$. La subvention de 50 \$ l'acre du PAEMRO, à concurrence de 20 acres pour une durée maximum de trois ans, est parmi les subventions les moins élevées par rapport à d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Lutte contre l'érosion

Le PAEMRO regroupe la stabilisation des berges des cours d'eau, les voies d'eau gazonnées et les bassins de contrôle des eaux et des sédiments dans la grande catégorie de la lutte contre l'érosion, alors que certains autres programmes séparent

ces types de projets et offrent différents taux de subventions. Vingt-six programmes (93 %) financent une partie ou la totalité de ces projets, grâce à des subventions comprises entre 1 000 \$ et 10 000 \$ et dont la valeur médiane s'établit à 5 000 \$; ces programmes prévoient aussi un partage des coûts compris entre 30 % et 100 %. Le Programme d'aide environnementale aux propriétaires fonciers de l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe et le Restoration Program de la péninsule du Niagara prévoient tous deux des subventions de 5 000 \$ pour les voies d'eau gazonnées et les projets de lutte contre l'érosion des terres agricoles, à concurrence de 10 000 \$ pour les projets de stabilisation des berges des cours d'eau. De nombreux programmes mettent à l'honneur un large éventail d'ouvrages de lutte contre l'érosion, dont les bassins de contrôle des eaux et des sédiments, les cultures en terrasses suivant les courbes de niveau, les ouvrages de prises d'eau, les évacuateurs de crues et les descentes en rocher. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 90 % à concurrence de 7 500 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Démobilisation des terres

Dans certains programmes, la catégorie de la démobilisation des terres est regroupée avec la plantation d'arbres, la restauration de l'habitat et la restitution du caractère naturel des terres. La démobilisation des terres est généralement accompagnée de la plantation d'arbres et d'autres végétaux dans les secteurs de faible productivité des récoltes ou dans les sites susceptibles d'être érodés. Le PAEMRO prévoit une mesure incitative liée au rendement annuel de 150 \$ l'acre par an, pour un maximum de 10 acres sur une durée de trois ans. Quatre autres programmes offrent le même type de mesures d'incitation; toutefois, les programmes de qualité de l'eau en zone rurale de Wellington et de Waterloo prévoient tous deux une subvention de 350 \$ l'acre par an. Quatorze programmes (50 %) offrent une subvention fixe comprise entre 2 000 \$ et 10 000 \$, selon une valeur médiane de 5 000 \$, et des modalités de partage des coûts comprises entre 50 % et 80 %. La subvention maximum admissible offerte dans le cadre du PAEMRO s'établit à 4 500 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Brise-vents naturels

Les projets de brise-vents naturels se déroulent souvent de concert avec les programmes de démobilisation des terres fragiles. Parmi les programmes examinés, 14 (50 %) prévoyaient cette catégorie de projets. Les subventions sont comprises entre 2 000 \$ et 10 000 \$; la valeur médiane est de 5 000 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 100 %. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 75 % à concurrence de 6 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts ailleurs en Ontario. Les pare-neiges vivants sont financés distinctement lorsqu'ils sont offerts dans le cadre d'autres programmes. Même si les pare-neiges vivants permettent de gérer l'humidité des sols en prévision de la prochaine saison de culture, l'objectif premier est de réduire la poudrierie de la neige au lieu de protéger la qualité de l'eau.

### **Zones tampons pour les cours d'eau**

Vingt programmes (71 %) prévoient des zones tampons pour les cours d'eau ou la plantation riveraine dans une catégorie de projets. Quand deux catégories de projets font partie du même programme, les taux de financement par subventions sont les mêmes. Les subventions sont comprises entre 2 000 \$ et 10 000 \$; la valeur médiane est de 5 000 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 100 %. Pour le Programme d'aide environnementale aux propriétaires fonciers de l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe, le partage des coûts est compris entre 50 % et un maximum de 75 % selon la largeur de la zone tampon. Le PAEMRO offre une subvention maximum de 90 % à concurrence de 7 500 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### **Projets de gestion des nutriments et de lutte contre la pollution**

#### **Entreposage des produits chimiques ou des carburants**

Onze programmes (39 %) prévoient une catégorie de projets pour l'entreposage des produits chimiques ou de carburants. Les subventions sont comprises entre 500 \$ et 4 000 \$; la valeur médiane s'établit à 1 500 \$, le partage des coûts est compris entre 50 % et 70 %. Les programmes de qualité des eaux en zone rurale de Wellington et de Waterloo prévoient tous deux des subventions supérieures pour l'entreposage des carburants (4 000 \$) par rapport à l'entreposage et à la manutention des engrais et des produits chimiques (2 500 \$). Le PAEMRO offre une subvention maximum de 50 % à concurrence de 1 000 \$, ce qui est légèrement inférieur à d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

#### **Réacheminement de l'eau propre**

Vingt-quatre programmes (86 %) ont des projets de réacheminement de l'eau propre. Les subventions sont comprises entre 1 000 \$ et 12 000 \$; la valeur médiane s'établit à 4 250 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 75 %. Les subventions varient de 1 000 \$ à 12 000 \$; la valeur médiane se chiffre à 4 250 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 75 %. Le Programme de restauration de l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara comprend ce type de projet, qui est regroupé avec l'entreposage du fumier dans la grande catégorie de la gestion des nutriments. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 5 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

#### **Entreposage et traitement du fumier**

Seize programmes (57 %) financent les projets d'entreposage et de traitement du fumier. Les subventions sont comprises entre 2 500 \$ et 25 000 \$; la valeur médiane s'établit à 10 000 \$; le partage des coûts est compris entre 30 % et 75 %. Trois programmes offrent du financement à concurrence de 25 000 \$. Trois programmes, tous réalisés par l'Office de protection de la nature de Grand River, prévoient aussi une subvention de 3 000 \$ pour la mise hors service des installations d'entreposage du

fumier. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 15 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Plans de gestion des nutriments

Treize programmes (46 %) prévoient une catégorie pour les plans de gestion des nutriments. Les subventions sont comprises entre 500 \$ et 12 000 \$; la valeur médiane s'établit à 2 000 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 100 %. Plusieurs programmes excluent ce type de projet, qui n'est pas recevable si l'exploitation agricole doit être dotée d'un plan de gestion des nutriments en vertu de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*. L'Office de protection de la nature de la région d'Essex offre des subventions pouvant atteindre 8 000 \$ pour le lac Érié seulement. L'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara offre des subventions à concurrence de 12 000 \$ pour les modifications à apporter à l'équipement d'épandage du fumier. Le PAEMRO offre une subvention maximum de 50 % à concurrence de 1 000 \$, ce qui est légèrement inférieur aux subventions offertes dans d'autres programmes un peu partout en Ontario.

### Agriculture de précision

Deux programmes (7 %) permettent de financer les frais liés à l'agriculture de précision. Le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural de la vallée Rideau prévoit des critères comparables à ceux du PAEMRO et offre des subventions de 50 % à concurrence de 1 000 \$. L'Office de protection de la nature de la région de Ganaraska propose des subventions de 50 % à concurrence de 2 500 \$ pour les semoirs à houe sans travail du sol et pour les planteuses et les appareils de géopositionnement. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 1 000 \$.

### Ouvrages de régulation des drains souterrains

Huit programmes (29 %) prévoient un type de projet portant sur les ouvrages de régulation des drains souterrains. Les subventions sont comprises entre 1 000 \$ et 12 000 \$; la valeur médiane s'établit à 5 000 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 80 %. Le PAEMRO offre une subvention maximum de 50 % à concurrence de 5 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Protection de l'érosion des prises de sortie des drains

Seulement quatre programmes (14 %) font expressément état de la protection des prises de sortie des drains dans la documentation publiée en ligne. Les subventions sont comprises entre 3 000 \$ et 5 000 \$; la valeur médiane s'établit à 3 750 \$; le partage des coûts est compris entre 30 % et 90 %. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 75 % à concurrence de 2 500 \$. De nombreux programmes regroupent ce type de projet dans une catégorie générale consacrée aux ouvrages de lutte contre l'érosion ou à la lutte contre l'érosion des terres de récoltes, ce qui comprend souvent les bassins de contrôle des eaux et des sédiments, les cultures en terrasse suivant les courbes de niveau, les ouvrages de prise d'eau, les évacuateurs de crues et les descentes en rocher.

### Traitement des eaux de lavage

Quatorze programmes (50 %) prévoient un type de projet consacré au traitement des eaux de lavage. Les subventions sont comprises entre 2 500 \$ et 12 000 \$; la valeur médiane s'établit à 5 000 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 75 %. La plupart des programmes portent essentiellement sur le traitement des eaux de lavage des déchets de laiterie et des aires de traite. Dans le cadre du Programme d'aide environnementale aux propriétaires fonciers, l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe offre aussi, pour les systèmes de traitement des eaux de lavage des légumes, des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ pour le désalissage et à concurrence de 10 000 \$ pour la réutilisation de l'eau. Le programme de l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara porte sur l'équipement de recirculation des serres et sur les systèmes de traitement, sur les installations de lavage des fruits et des légumes et sur les technologies appelées à réduire la consommation de l'eau. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 5 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Clôture des cours d'eau

Vingt-cinq programmes (89 %) prévoient un type de projet consacré au clôturage des cours d'eau afin d'éloigner le bétail des cours d'eau. De nombreux programmes prévoient, dans les coûts admissibles, différents dispositifs d'arrosage et des passages pour les animaux; toutefois, le PAEMRO ne prévoit pas de subventions pour les passages animaliers. Les subventions sont comprises entre 2 500 \$ et 20 000 \$; la valeur médiane s'établit à 7 500 \$; le partage des coûts est compris entre 50 % et 100 %. Douze programmes permettent de financer à concurrence de 100 % des coûts des matériaux si le propriétaire foncier fournit la main-d'œuvre pour installer lui-même la clôture. Deux programmes permettent de financer les projets d'après un taux fixe par mètre de clôture. Le PAEMRO offre une subvention maximum de 90 % à concurrence de 7 500 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### Autres projets

#### Initiatives éducatives

Huit programmes (29 %) prévoient une catégorie de projets liée à l'éducation, dont des projets d'intervention communautaire, des ateliers et des événements à caractère éducatif. Les subventions sont comprises entre 500 \$ et 7 500 \$; la valeur médiane s'établit à 2 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %. Dans le cadre de leur programme d'assainissement de l'eau en milieu rural, les régions de York et de Peel offrent des subventions de 500 \$ à 1 000 \$ pour les besoins de l'éducation et de la formation. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 75 % à concurrence de 5 000 \$ pour les initiatives et les projets de démonstration qui permettent de promouvoir les règles de l'art de la gestion.

#### Plans de gestion de la forêt et des milieux humides

Seulement trois programmes (11 %) offrent du financement pour permettre d'élaborer des plans de gestion de la forêt, des terrains boisés et des milieux humides. Les



subventions sont comprises entre 750 \$ et 1 000 \$; la valeur médiane s'établit à 1 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 75 %. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 75 % à concurrence de 750 \$, ce qui cadre avec les subventions offertes dans ces programmes. Dans le cadre de son Landowner Action Fund, l'Office de protection de la nature de Credit Valley offre aussi du financement pour les stocks, les prescriptions, le marquage des arbres et la gestion de la végétation. Dans le cadre du Clean Water Project, le comté de Huron offre aussi du financement pour les conseils sur les récoltes, la gestion des espèces envahissantes et les autres améliorations à apporter, sous la direction d'un professionnel de la foresterie.

### **Projets innovants**

Quinze programmes (54 %) prévoient une catégorie de projets innovants ou d'autres projets qui débordent le cadre des catégories établies. Dans de nombreux programmes, on tient compte des demandes déposées dans cette catégorie pour chaque projet, sous réserve de l'approbation d'un comité de révision. D'autres programmes n'ont pas de financement spécialisé pour les projets innovants, mais encouragent les propriétaires fonciers à communiquer avec cet organisme pour savoir s'il est possible de financer leur projet. Les subventions sont comprises entre 2 500 \$ et 10 000 \$; la valeur médiane s'établit à 4 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 5 000 \$, ce qui cadre avec d'autres programmes offerts un peu partout en Ontario.

### **Projets de puits et de systèmes septiques**

#### **Réparation et remplacement des systèmes septiques**

Treize programmes (46 %) prévoient une catégorie pour les systèmes septiques, même si les besoins varient d'un programme au suivant. Les subventions sont comprises entre 1 000 \$ et 10 000 \$; la valeur médiane s'établit à 3 250 \$; le partage des coûts varie de 30 % à 50 %. Le Clean Water Project du comté de Huron prévoit un financement pour le compostage des toilettes, et le financement offert dans le cadre du programme de l'Office de protection de la région du lac Simcoe est limité aux zones de protection des sources d'eau. Le Healthy Lands – Clean Water Stewardship Program de l'Office de protection de la nature du courant inférieur de la Trent finance 100 % des coûts du pompage des fosses septiques à concurrence de 400 \$. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 50 % à concurrence de 1 000 \$, ce qui est limité aux projets qui se déroulent dans les zones de protection des sources d'eau ou dans un rayon de 50 mètres d'un cours d'eau. La subvention offerte dans le cadre du PAEMRO compte parmi les plus faibles par rapport aux subventions des autres programmes ailleurs en Ontario.

#### **Mise hors service des puits**

Vingt-deux programmes (79 %) prévoient le financement de la mise hors service des puits. Les subventions sont comprises entre 500 \$ et 2 500 \$; la valeur médiane est de 1 000 \$, le partage des coûts varie de 50 % à 100 %. Le PAEMRO prévoit une subvention maximum de 90 % à concurrence de 3 000 \$, ce qui représente le taux de financement le plus élevé parmi les programmes examinés dans l'ensemble de la

province. Deux organismes financent les projets de mise hors service des puits dans le cadre d'un autre programme distinct.

### Autres projets agricoles

#### **Compostage des cadavres d'animaux**

Les systèmes de compostage des cadavres d'animaux sont des ouvrages spéciaux destinés à composter les animaux morts et les déchets végétatifs. Le compostage de ces matières réduit les besoins en engrais industriels et diminue les nutriments contaminants potentiels issus des carcasses d'animaux qui ne sont pas éliminées en bonne et due forme. Quatre autres programmes (14 %) offrent ce type de projet, tous dans un secteur dans lequel le nombre d'exploitations bovines, de fermes porcines et de fermes avicoles est élevé. Les subventions sont comprises entre 4 000 \$ et 25 000 \$; le partage des coûts s'établit à 50 %.

#### **Lutte antiparasitaire intégrée**

Ce projet permet de réduire la quantité d'insecticides de synthèse épandus sur les récoltes en faisant appel à la fois à des pratiques naturelles de lutte antiparasitaire (par exemple en regroupant les récoltes avec les propriétés antiparasitaires) et à des insecticides de synthèse. Les programmes de la région de Peel comme ceux de la région de York prévoient ce type de projet et offrent des subventions de 5 000 \$; le partage des coûts s'établit à 50 %.

#### **Gestion des eaux d'irrigation**

Trois programmes (11 %) prévoient des types de projets destinés à améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation des récoltes et des serres et à réduire les nutriments contaminants issus de l'irrigation. Ces systèmes peuvent consister à installer des arrosoirs à faible débit, à recycler l'eau ou à améliorer les structures d'emportage pour accroître l'économie de l'eau. Les subventions sont comprises entre 5 000 \$ et 10 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 75 %.

#### **Amélioration et réinstallation des infrastructures de stockage des produits d'ensilage**

Ce type de projet est destiné à encourager les agriculteurs à améliorer leurs silos et l'entreposage des céréales ou à installer leurs unités d'entreposage à l'écart des plans d'eau. La perte par infiltration de l'ensilage et le lixiviat ont une teneur élevée en azote et en phosphore et peuvent constituer des risques considérables pour la qualité des eaux de surface et souterraines. Dans le cadre de leurs programmes, la région de Peel comme la région de York offrent, dans ce type de projet, des subventions de 10 000 \$ à 15 000 \$ et une formule de partage des coûts de 50 %. Ce type de projet constituait auparavant une catégorie distincte du PAEMRO; or, la participation était très faible. Désormais, la collecte du lixiviat issu des silos fait partie du type de projets consacrés au traitement des eaux de lavage.



## Projets de restauration de l'habitat

### **Création et restauration de l'habitat naturel**

Dix-sept programmes (61 %) prévoient du financement pour les projets destinés à créer, rehausser ou restaurer l'habitat faunique et les zones naturelles. Différents projets appartiennent à cette catégorie. De nombreux programmes encouragent les agriculteurs et les propriétaires fonciers en zone rurale à restaurer ou à rehausser les terrains boisés, les prairies indigènes et les prés et à créer un habitat pour les pollinisateurs. Certains programmes offrent du financement pour créer des structures de nidification et d'abri pour la faune, par exemple les nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris et les gîtes d'hibernation pour les serpents. Plusieurs programmes offrent du financement pour les projets de restauration des cours d'eau, par exemple l'enlèvement des barrages et des obstacles, la mise hors service des bassins raccordés aux réseaux et la construction d'échelles à poissons. Les subventions sont comprises entre 2 000 \$ et 20 000 \$; la valeur médiane s'établit à 7 250 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %.

### **Plantation des arbres**

Quinze programmes d'assurance de la qualité de l'eau en zone rurale (54 %) subventionnent la plantation des arbres, qui constitue un type de projet admissible. Ces projets sont différents des autres programmes de reboisement des municipalités ou des offices de protection de la nature. Quand ils sont financés dans le cadre d'un programme d'assainissement de l'eau, les projets de plantation d'arbres sont généralement regroupés avec la démobilitation des terres fragiles, les brise-vents et les zones tampons pour les cours d'eau. Certains programmes permettent de financer la plantation des arbres afin d'encourager le rendement des terres par acre chaque année. Les subventions sont comprises entre 2 000 \$ et 10 000 \$; la valeur médiane s'établit à 6 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %. La Ville d'Ottawa offre du financement pour les projets de reboisement en zone rurale dans le cadre du programme Acres en verdure. Ce programme est réalisé en partenariat avec les offices de protection de la nature, et les projets liés aux zones tampons pour les cours d'eau et aux brise-vents donnent droit à des subventions complémentaires dans le cadre du PAEMRO. La Ville finance aussi le Programme de remplacement des frênes d'Ottawa afin d'aider les propriétaires fonciers à enlever et à remplacer les arbres infectés par l'agrile du frêne.

### **Création et restauration de l'habitat des milieux humides**

Quinze programmes (54 %) permettent de financer les projets destinés à créer, rehausser ou restaurer l'habitat des milieux humides. De nombreuses municipalités tâchent d'accroître le pourcentage du couvert des milieux humides (dont les fondrières, les tourbières et les marais) et encouragent la création ou la restauration de milieux humides sur les propriétés rurales. Les milieux humides font rejaillir de nombreux bienfaits et permettent d'améliorer la qualité de l'eau locale, de reconstituer la nappe

phréatique, de réduire les incidences des inondations et d'aménager l'habitat de la faune. Les subventions sont comprises entre 3 000 \$ et 15 000 \$; la valeur médiane s'établit à 5 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %.

## **Autres projets**

### **Gestion des espèces végétales envahissantes**

Les espèces végétales envahissantes sont des types non indigènes de végétaux qui peuvent se répandre et s'établir rapidement, qui sont souvent difficiles à circonscrire et qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les communautés végétales indigènes et sur la faune. Le jonc fleuri, l'hydrocharide grenouillette et l'iris faux-acore sont des exemples d'espèces végétales aquatiques envahissantes. Cinq programmes (18 %) comprennent une catégorie pour les projets de gestion des espèces végétales envahissantes. Les subventions sont comprises entre 3 000 \$ et 6 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 100 %.

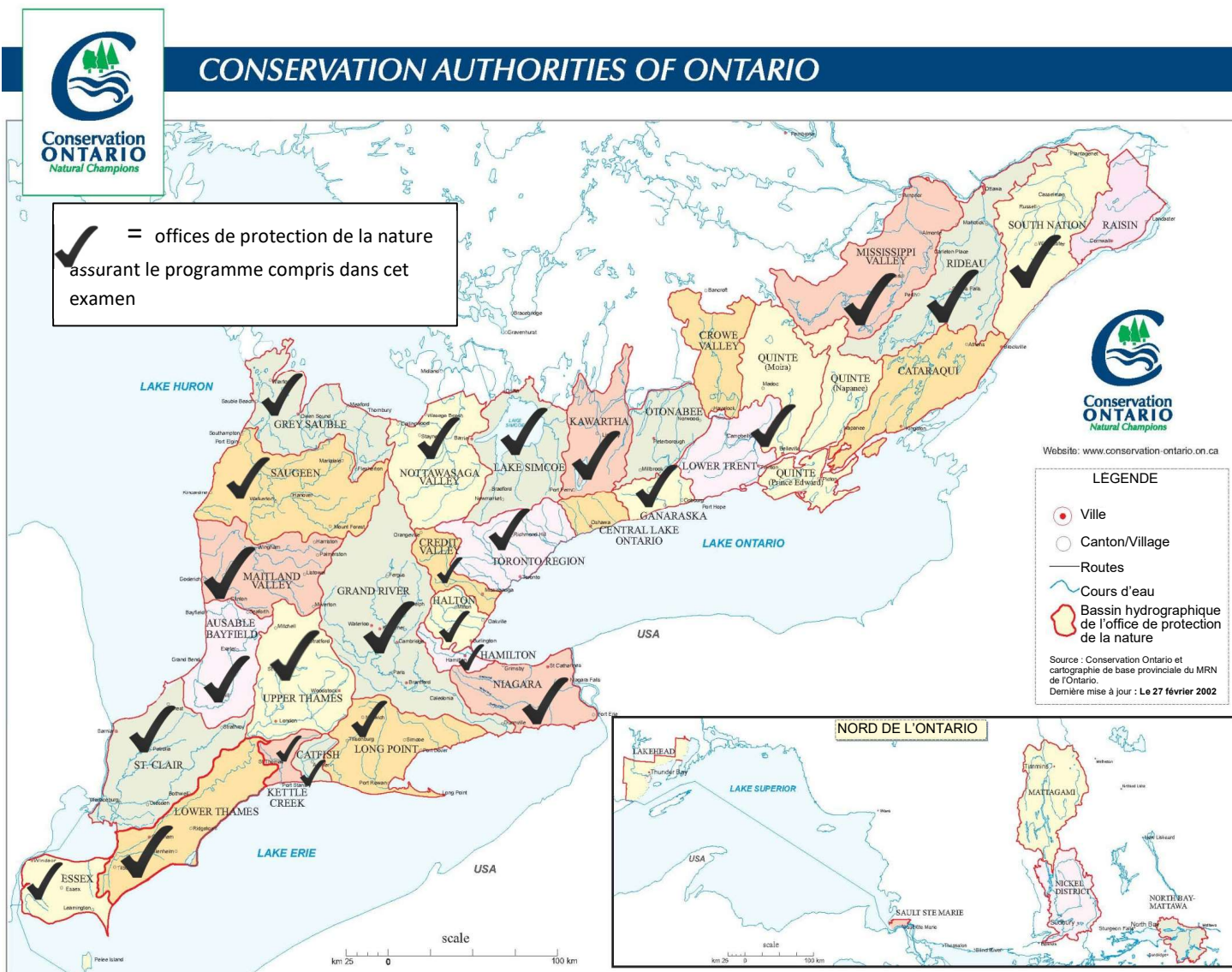
### **Gestion des eaux pluviales en zone urbaine**

Le ruissellement des eaux pluviales en zone urbaine issues des toits, des routes et des terrains de stationnement concourt au volume considérable de sédiments, de bactéries, de nutriments et de métaux lourds dans les cours d'eau. La gestion des eaux pluviales dans les propriétés résidentielles, en faisant appel à des citernes pluviales, à des jardins de pluie, à des puits d'infiltration, au revêtement de chaussée perméable et à la plantation d'arbres, permet d'améliorer la qualité et la quantité de l'eau qui finit par se déverser dans les cours d'eau et dans les lacs. Quatre programmes (14 %) prévoient une catégorie pour ces types de projets. Les subventions sont comprises entre 150 \$ et 3 000 \$; le partage des coûts s'établit à 50 %. La Ville d'Ottawa met actuellement au point un programme pilote afin d'encourager les résidents à mettre en œuvre des projets de gestion des eaux pluviales sur leur propriété.

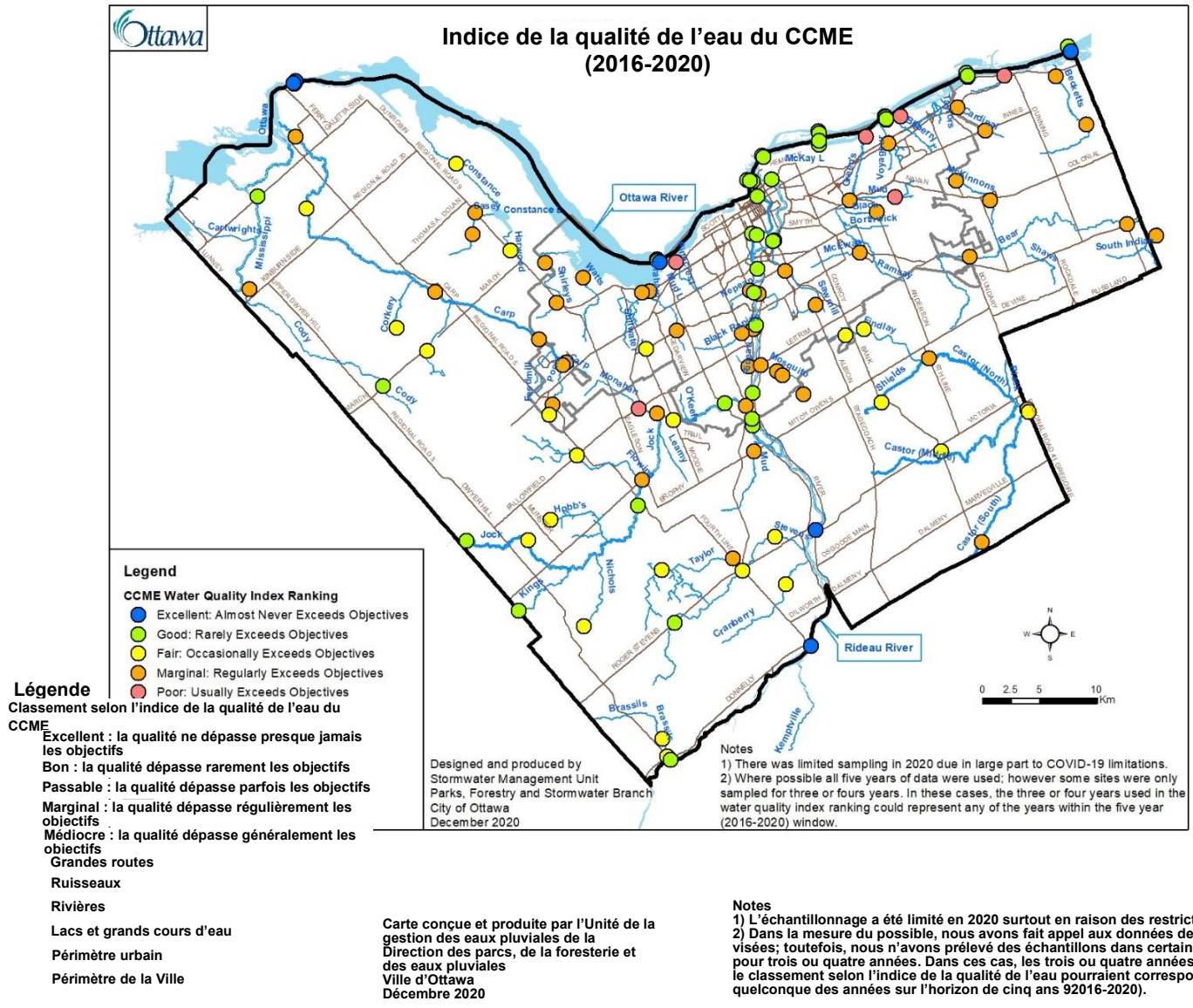
### **Rénovation, remplacement et protection des puits**

On fait appel à la rénovation et à la protection des puits pour maintenir ou améliorer les puits fonctionnels existants qui pourraient représenter un risque de contamination de l'eau dans le sol. Les améliorations consistent généralement à bouche-porer les fissures ou à remplacer les vieux couvercles des puits. Seize des programmes examinés (57 %) prévoient ce type de projet. Les subventions sont comprises entre 500 \$ et 3 000 \$; la valeur médiane s'établit à 1 000 \$; le partage des coûts varie de 50 % à 80 %.

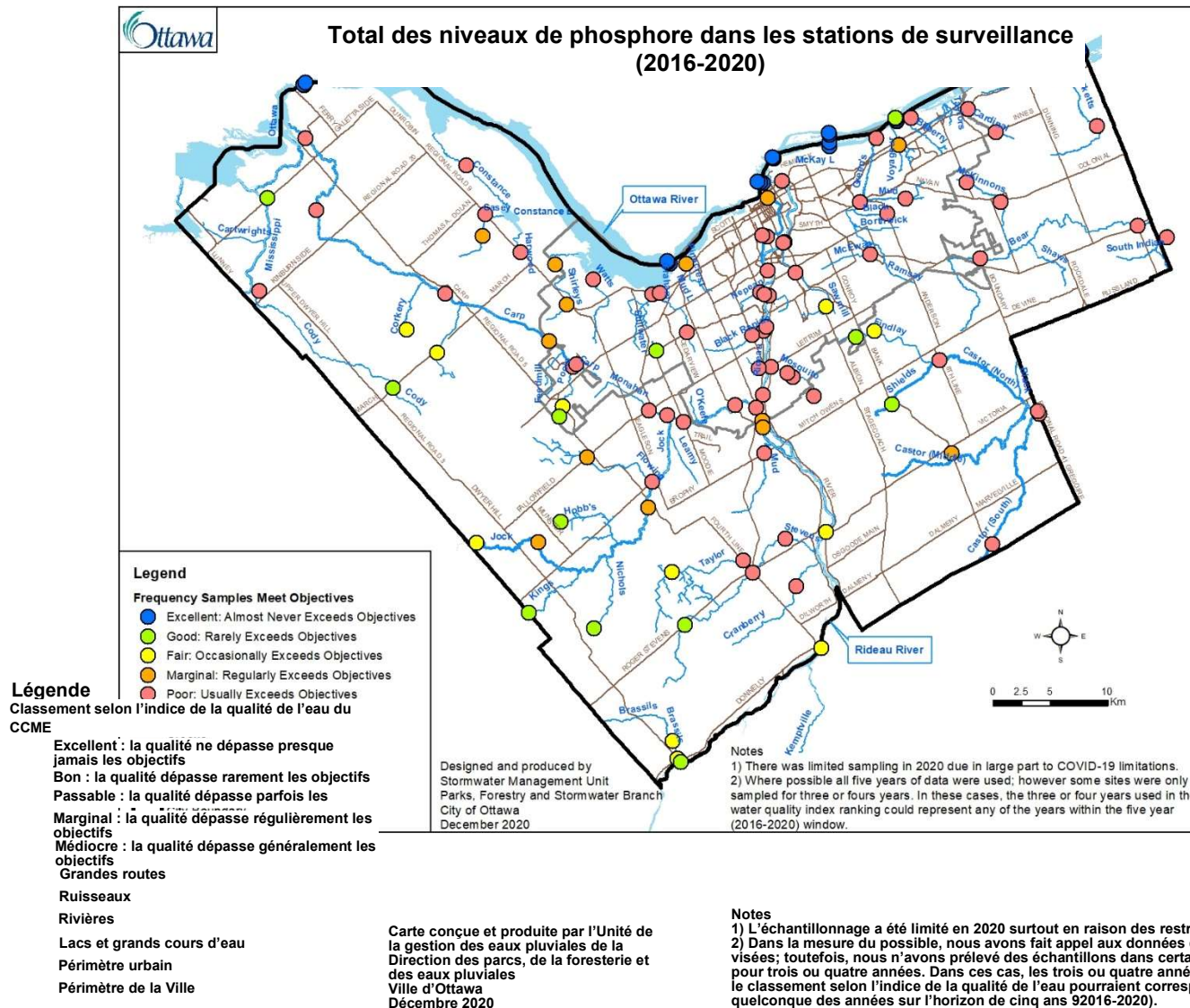
Figure 3A – Carte des programmes examinés par les offices de protection de la nature de l'Ontario



Annexe 4 – Cartes de la qualité de l'eau







## Annexe 5 – Synthèse des commentaires des intervenants

Les principaux intervenants dans le cadre du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa, dont les offices de protection de la nature partenaires, les membres du Comité du PAEMRO, les membres du Comité de révision et les membres du personnel de la Ville d'Ottawa, ont eu l'occasion de faire des commentaires sur le Programme de 2016-2019 (au printemps 2020). Les intervenants ont été invités à remplir un questionnaire (conçu) pour évaluer leurs avis et leur expérience dans le cadre du PAEMRO, et on leur a donné (ou ils ont eu) la possibilité de répondre aux questions pendant une entrevue ou à l'aide d'un formulaire en ligne.

Le questionnaire adressé aux intervenants a surtout porté sur les grands thèmes suivants :

1. les objectifs du programme;
2. l'administration et la réalisation du programme;
3. le Comité du PAEMRO;
4. la promotion et la communication;
5. les projets prioritaires.

Dans le questionnaire, on demandait l'avis des intervenants sur le bon fonctionnement de ces aspects du Programme et on les encourageait à faire part de leurs recommandations sur les améliorations à apporter. Quatre intervenants ont participé à une entrevue et six autres ont fait des commentaires dans le questionnaire en ligne (ce qui donne un taux de réponse de 27 %).

### Synthèse des commentaires des intervenants

#### 1. objectifs du Programme

- La plupart des répondants s'entendaient pour dire que le Programme atteint son objectif dans la protection des cours d'eau, des milieux humides et de la nappe phréatique d'Ottawa grâce aux subventions offertes selon le principe du partage des coûts aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers des zones rurales d'Ottawa.
- Il se peut qu'il soit difficile de confirmer une corrélation directe entre le Programme et la protection de l'environnement hydrique; toutefois, l'ensemble des projets cadre bien avec cet objectif.
- Il faudrait insister davantage sur les projets qui permettent de protéger les milieux humides, de même que sur les initiatives éducatives.
- Il y a toujours des points à améliorer et on peut lancer de nouveaux projets qui permettent de mieux atteindre les objectifs.
- Le succès dans la réalisation des objectifs du programme dépend de la nature des demandes qui sont déposées.

## 2. Administration et réalisation du Programme

- La plupart des répondants ont fait savoir que le Programme fonctionne très bien d'un point de vue administratif et 60 % des répondants n'ont pas recommandé de changements à y apporter.
- L'administration du Programme par le personnel des offices de protection de la nature est un atout considérable.
- Les visites sur les lieux sont très utiles, et le personnel peut aussi faire appel à ces visites pour donner aux demandeurs de l'information sur d'autres programmes pertinents des offices de protection de la nature.
- De nombreux intervenants ont fait état d'échanges positifs et appréciatifs avec les bénéficiaires des subventions.
- La plupart des intervenants considèrent que la souplesse offerte dans la présentation des demandes, dont les dates butoirs ciblées sont annoncées au printemps et à l'automne, est un point fort du Programme.
- On pourrait mettre en œuvre les approbations délivrées par le personnel pour les types de projets simples, qui n'ont pas à être débattus dans les réunions du Comité de révision (par exemple la mise hors service des puits, la réparation et le remplacement des systèmes septiques et les plans de gestion de la forêt).
- Il faudrait rétablir les visites sur les lieux pour la mise hors service des puits, la réparation et le remplacement des systèmes septiques et les plans de gestion de la forêt.
- Il faut mieux préciser la description de certains projets du point de vue des frais recevables et irrecevables (par exemple dans la réparation et le remplacement des systèmes septiques).
- On pourrait réduire le montant maximum des subventions à consacrer aux projets de lutte contre l'érosion afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires fonciers d'en profiter ou plafonner les subventions afin d'encourager les projets portant sur les cours d'eau de moindre importance.
- On pourrait consacrer une plus large part en pourcentage du financement des projets aux ouvrages de régulation des drains souterrains afin d'accroître le nombre de participants.
- Améliorer la représentation de la communauté agricole pour le Comité du Programme et pour les représentants dans les visites sur les lieux.
- Mettre à jour le processus de traitement des demandes pour permettre d'établir le formulaire de demande et de le soumettre en ligne, et pour qu'on puisse accepter les signatures électroniques.

- Le Guide pour un foyer en santé devrait être diffusé numériquement, et la base de données du Programme devrait être offerte sur une plateforme en ligne pour que les organismes puissent y faire appel.

### **3. Comité du Programme**

- La plupart des intervenants croient que le Comité du Programme joue un rôle important et que ce rôle est bien défini; le Comité exerce ses activités comme prévu, et il n'est pas nécessaire d'en modifier le rôle.
- De nombreux intervenants ont reconnu que la participation inconstante et les postes à pourvoir parmi les membres du Comité du Programme, surtout ceux qui représentent des organismes agricoles, sont des difficultés permanentes.
- Plusieurs intervenants ont suggéré de communiquer avec les organismes agricoles compétents (par exemple la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario) afin de leur offrir l'occasion de participer pour la prochaine durée de cinq ans.
- On a fait d'autres suggestions pour améliorer la participation, notamment en lançant une invitation pour les membres à titre particulier (citoyens intéressés), en constituant un comité plus modeste de représentants qui se consacrent à la question, en augmentant le niveau de participation des membres du Comité et en faisant plus massivement appel à la téléconférence et à la visioconférence afin de réduire l'obligation de se déplacer.
- Certains répondants ont reconnu que le manque de participation pourrait s'expliquer par les réunions qui se déroulent seulement une fois par an, même si d'autres étaient d'avis que les membres pourraient plus facilement prendre des engagements s'il y avait moins de réunions.
- Un intervenant devrait jouer le rôle de président du Comité du Programme, au lieu de représenter le personnel.

### **4. Promotion et communication**

- De nombreux intervenants estiment que la promotion du Programme est satisfaisante, grâce aux différents documents imprimés et numériques et à la présence aux événements communautaires.
- C'est le bouche-à-oreille et les recommandations des entrepreneurs qui attirent le plus grand nombre de nouveaux demandeurs.
- Pour veiller à ce que le Programme reste efficace, certains répondants ont insisté sur l'importance de mobiliser de nouveaux publics cibles et d'encourager les types de projets moins susceptibles d'être réalisés sans



aide financière (par exemple les plans de gestion des milieux humides, les ouvrages de régulation des drains souterrains, les clôtures pour restreindre l'accès du bétail aux cours d'eau, les mesures d'encouragement dans la démobilitation des terres et les zones tampons pour les cours d'eau).

- Faire plus efficacement appel aux réseaux sociaux afin de cibler la promotion des types de projets spécifiques et les secteurs géographiques et de diffuser les témoignages des bénéficiaires des subventions.
- Encourager et appuyer les initiatives éducatives qui peuvent aussi servir de projets de démonstration; repérer les sites plus pertinents localement afin de mettre en vitrine les projets prioritaires et mettre ces projets en lumière dans les visites rurales et dans les autres événements.
- Continuer de promouvoir le financement dans les programmes connexes (dont le Programme de surveillance des cours d'eau de la Ville), les événements, les séances portes ouvertes et les groupes agricoles et envisager de rehausser l'importance de ces moyens.
- Penser à reproduire de l'information sur le Programme dans les messages sur les relevés d'imposition municipaux.

#### **5. Projets prioritaires**

- La suite existante de projets, dont les projets agricoles, est très complète et étoffe d'autres programmes.
- Les intervenants ont fait savoir que la mise hors service des puits, la lutte contre l'érosion, les zones tampons pour les cours d'eau, le clôturage des cours d'eau et les mesures d'incitation à la démobilitation des terres sont des projets absolument prioritaires, en partie à cause des coûts par rapport aux avantages. Ces projets ont des retombées environnementales directes; or, ils entraînent aussi des coûts pour les propriétaires fonciers, sans ne guère produire de rendement financier.
- Les propriétés pourraient être plus nombreuses à profiter des projets de lutte contre l'érosion; or, il se peut qu'il soit difficile de prioriser le financement. Il faudrait insister davantage sur les projets de bio-ingénierie et sur les projets agricoles.
- Les intervenants ont aussi fait savoir que les ouvrages de régulation des drains souterrains sont des projets prioritaires. On a reconnu qu'il fallait mieux promouvoir ce type de projet.
- La participation aux plans de gestion des milieux humides est faible, et il faudrait séparer cette catégorie des plans de gestion de la forêt ou l'étendre aux projets de restauration des milieux humides.

- La catégorie des projets innovants est considérée comme un bon fourre-tout.
- Certains répondants considéraient que les cultures-abris n'étaient guère prioritaires, puisque cette pratique est largement acceptée et mise en œuvre dans la communauté agricole. On a aussi fait plusieurs suggestions afin de revoir les critères des cultures-abris.
- Plusieurs intervenants ont évoqué la possibilité d'étendre le programme au-delà des projets traditionnels consacrés à la qualité de l'eau pour y intégrer l'intendance environnementale et la santé des écosystèmes. La création, l'optimisation et la restauration des milieux humides, la biodiversité et les pollinisateurs, la lutte contre les dérèglements climatiques, la maîtrise ciblée des inondations, le coupage décalé des herbes hautes et les zones tampons de foin, la santé des sols et les déchets de carburant font partie des exemples qui ont été donnés.

### Synthèse des commentaires des participants à propos du Programme

Dans le cadre du PAEMRO de 2016-2019, la majorité des participants a eu l'occasion de faire des commentaires dans un sondage en ligne publié en mai 2020. La Ville d'Ottawa a adressé par courriel des avis aux bénéficiaires des subventions et aux organismes ou aux particuliers qui n'ont pas été retenus afin de les encourager à répondre à ce sondage, qui a donné aux participants l'occasion de faire part de leur expérience dans le cadre du programme, des raisons pour lesquelles ils réalisent des projets et des bienfaits qu'ils ont constatés. On a aussi encouragé ceux et celles qui ont participé au sondage à suggérer les améliorations à apporter au déroulement, à l'administration et à la promotion du Programme.

Trente-cinq (35) participants, dont des propriétaires d'exploitations agricoles et d'exploitations non agricoles, ont répondu au sondage, ce qui donne un taux de réponse de 20 %. Alors que les répondants étaient propriétaires d'un domaine dont la superficie est comprise entre 0,3 acre et 300 acres, 40 % des projets ont été réalisés sur des propriétés dont la superficie est inférieure à un acre. Les répondants au sondage ont attiré l'attention sur quatre types de projets, dont la lutte contre l'érosion (52 %), le plan de gestion de la forêt (29 %), la mise hors service des puits (15 %) et les ouvrages de régulation des drains souterrains (4 %). À l'exception de la catégorie des ouvrages de régulation des drains souterrains, ces types de projets constituent essentiellement des « projets non agricoles ».

### Principales constatations

- 84 % des répondants ont fait des commentaires favorables sur le bon fonctionnement du programme d'un point de vue administratif.

- 76 % des répondants étaient d'avis que leur demande avait été approuvée dans les délais.
- 86 % des répondants — et toutes les entreprises agricoles — ont réalisé leur projet afin de protéger l'environnement, et 43 % ont aussi amélioré la valeur de leur domaine foncier en réalisant leur projet.
- 46 % des répondants ont fait savoir qu'ils n'auraient pas ou qu'ils n'auraient peut-être pas pu réaliser leur projet sans subvention.
- Un cours d'eau traverse la propriété de la majorité des répondants (80 %).
- Les répondants ont fait état de nombreux avantages, dont la baisse de l'érosion, les améliorations dans l'esthétique de leur propriété, la réduction du risque de contamination de l'aquifère, l'amélioration de la rétention de l'humidité dans les sols et des nutriments pendant la saison de la croissance, ainsi que le rehaussement de la durabilité. Plusieurs de ces réponses correspondent au nombre considérable de projets de lutte contre l'érosion réalisés par les répondants.

Le personnel de la Ville a conçu ce sondage pour réunir les commentaires sur le déroulement, l'administration et la promotion du Programme d'après les quatre questions suivantes :

1. Pouvez-vous suggérer des moyens d'améliorer vos premiers contacts avec le Centre de ressources pour propriétaires fonciers?
2. Pouvez-vous indiquer les améliorations à apporter à l'administration du PAEMRO?
3. Y a-t-il d'autres projets qui devraient, à votre avis, être financés dans le cadre de ce programme?
4. Le PAEMRO est-il promu efficacement auprès des propriétaires fonciers en zone rurale et est-il bien communiqué? Sinon, pouvez-vous suggérer les améliorations à y apporter?

## **Synthèses des commentaires**

- 1. Pouvez-vous suggérer des moyens d'améliorer vos premiers contacts avec le Centre de ressources pour propriétaires fonciers?**
  - Moins de la moitié des répondants au sondage ont fait des commentaires pour répondre à cette question.
  - La plupart des commentaires étaient favorables et précisaient que le personnel était avenant, compétent et professionnel.
  - Un répondant a fait savoir qu'il avait dû contacter le Centre des ressources pour propriétaires fonciers à maintes reprises et a suggéré d'améliorer les délais de réponse.
  - Une autre suggestion consistait à offrir des rendez-vous.

**2. Pouvez-vous indiquer les améliorations à apporter à l'administration du PAEMRO?**

- Moins de la moitié des répondants au sondage ont fait des commentaires sur cette question. Parmi ceux qui y ont effectivement répondu, la plupart n'étaient pas d'avis qu'il fallait apporter des améliorations au Programme.
- Un répondant a suggéré d'exercer une surveillance technique plus directe et de réunir les commentaires sur les projets; un autre a suggéré de demander au personnel de se rendre directement sur les lieux.
- Dans d'autres commentaires, les répondants ont fait savoir qu'il faudrait améliorer l'équité et la répartition des fonds parmi les groupes de projets plus nombreux et qu'il faudrait financer complètement les coûts des projets.

**3. Y a-t-il d'autres projets qui devraient, à votre avis, être financés dans le cadre de ce programme?**

- Moins de la moitié des répondants au sondage ont fait des commentaires pour répondre à cette question. Parmi ceux qui y ont effectivement répondu, plusieurs ne savaient pas vraiment si le Programme devait permettre de financer d'autres projets.
- Plusieurs répondants ont suggéré d'inclure dans le PAEMRO les types de projets existants, dont la manutention du fumier, le réacheminement de l'eau saine, le couronnement des puits d'eau et la plantation de végétaux sur les berges.
- On a fait d'autres suggestions, notamment sur les projets destinés à protéger la faune, à créer des étangs pour améliorer la diversité faunique et à aménager des logements économes d'énergie.

**4. Le PAEMRO est-il promu efficacement auprès des propriétaires fonciers en zone rurale et est-il bien communiqué? Sinon, pouvez-vous suggérer les améliorations à y apporter?**

- Plus de 70 % des répondants au sondage ont fait des commentaires sur cette question, et la majorité (80 %) a fait savoir que la promotion du programme n'est pas efficace.
- De nombreux répondants ne connaissaient pas du tout le Programme avant d'en être informés par un entrepreneur, un voisin ou un employé d'un office de protection de la nature.
- Plusieurs répondants ont suggéré d'envoyer aux propriétaires fonciers de l'information sur le programme et de reproduire cette information dans le relevé d'imposition de la municipalité.
- D'autres ont suggéré de mener des efforts supplémentaires de promotion par l'entremise d'organismes liés comme l'Ontario Woodlot Association, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et Écologie Ottawa.

- Un répondant a suggéré de promouvoir le Programme dans le cadre d'initiatives de sensibilisation communautaires et de penser à organiser des séminaires d'information.

### Points forts, lacunes, possibilités et obstacles du PAEMRO

L'examen a permis d'analyser et de catégoriser les commentaires et les idées réunis auprès des principaux intervenants et de ceux qui avaient déjà participé à ce programme du point de vue des points forts, des lacunes, des difficultés, des possibilités et des obstacles. Cette analyse a fait ressortir plusieurs grands thèmes, que nous résumons dans le tableau ci-après. Dans l'examen, nous nous sommes inspirés de cette information pour guider l'élaboration des recommandations sur le Programme de 2021-2025.

**Tableau 5A – Synthèse des points forts, des lacunes, des possibilités et des obstacles**

Points forts	Lacunes/difficultés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intervenants et les participants sont très favorables à l'idée de confier aux offices de protection de la nature l'administration du Programme.</li> <li>• Le personnel du Programme approuve rapidement les demandes; d'après les bénéficiaires des subventions, le personnel est compétent, réceptif et avenant.</li> <li>• Les répondants au sondage ont réalisé près de la moitié des projets grâce à l'aide financière offerte.</li> <li>• Les principaux objectifs sont atteints, et l'ensemble actuel de projets est complet et étoffe d'autres programmes.</li> <li>• Plus des deux tiers (70 %) de l'ensemble du financement ont été consacrés à des projets prioritaires (par exemple, la lutte contre l'érosion, l'incitation à la démobilitation des terres et la mise hors service des puits).</li> <li>• Participation dans l'ensemble de la Ville et pour les propriétés (agricoles et non agricoles) dont la superficie est plus ou moins grande</li> <li>• Les visites sur les lieux sont très utiles et permettent d'informer les participants sur les programmes complémentaires des offices de protection de la nature.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible participation dans certains types de projets prioritaires (par exemple, les ouvrages de régulation des drains souterrains, les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau).</li> <li>• Postes à pourvoir au sein du Comité du Programme (surtout parmi les organismes agricoles) et participation inconstante aux réunions</li> <li>• Le Comité du Programme ne se réunit qu'une fois par an.</li> <li>• La promotion du Programme n'est pas efficace, d'après plus de 80 % des répondants au sondage, et nombreux sont ceux qui n'en ont entendu parler que par le bouche-à-oreille ou par des entrepreneurs.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• La souplesse offerte dans les délais de dépôt des demandes aide les agriculteurs et respecte leur emploi du temps.</li><li>• Le rôle du Comité du Programme est bien défini et est important.</li><li>• La promotion se fait grâce à différents documents imprimés et numériques et à la présence aux événements communautaires.</li><li>• Le déroulement du Programme a été assuré à 26 % du budget annuel.</li></ul>	
--	--

Possibilités	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il serait sans doute plus efficace de mener des initiatives éducatives locales et d'aménager des sites de démonstration mettant en vitrine les types de projets prioritaires afin d'encourager la participation à certains projets.</li> <li>• Les approbations des types de projets simples par le personnel permettraient d'accroître l'efficacité du Programme.</li> <li>• Faire plus massivement appel à la technologie numérique et en ligne permettrait de simplifier le processus de dépôt des demandes et d'améliorer l'échange des données.</li> <li>• Une meilleure participation des organismes agricoles locaux, des citoyens intéressés et des membres existants du Comité pourrait permettre de revitaliser l'intérêt porté au Comité du Programme.</li> <li>• En faisant plus efficacement appel aux réseaux sociaux, on peut cibler certains types de projets et certaines régions géographiques afin d'encourager la participation.</li> <li>• On pourrait éventuellement étendre le Programme au-delà des projets traditionnels consacrés à la qualité de l'eau pour y intégrer l'intendance environnementale et la santé des écosystèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il se pourrait que certaines subventions ne suffisent pas à compenser la valeur foncière et les prix des récoltes.</li> <li>• Même si le personnel du Programme ou les membres du Comité connaissent un projet candidat idéal, c'est au propriétaire foncier qu'il appartient de déposer une demande.</li> <li>• Certains types de projets prioritaires sont largement tributaires des propriétaires fonciers soucieux de l'intendance lorsqu'il s'agit d'améliorer la participation.</li> <li>• Certains propriétaires fonciers hésitent à inviter sur leur propriété le personnel des offices de protection de la nature.</li> <li>• Il est difficile de mesurer l'impact du Programme sur la qualité de l'eau, puisque de nombreux facteurs ont une incidence sur les données de surveillance.</li> </ul>



## Annexe 6 – Déroulement du Programme

### Promotion et sensibilisation du PAEMRO

Tableau 6A – Recommandations portant sur le PAEMRO (2016-2020)

Méthode de recommandation	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Recommandation par un organisme	21	23	11	29	8	92
Entrepreneur	23	35	22	33	25	138
Publipostage direct/sac d'annonces	8	8	8	3	0	27
En ligne	20	9	7	9	6	51
Réunion/événement	2	0	3	3	1	9
Quotidien local	6	3	0	2	0	11
Panneau indicateur sur le bord de la route <sup>1</sup>	1	0	0	0	0	1
Méthode inconnue	21	8	9	10	2	50
Bouche-à-oreille	17	14	12	15	7	65

<sup>1</sup>Panneau indicateur du poteau de la barrière : partenariat dans le cadre du Programme.

Tableau 6B – Indicateurs du rendement de la communication (2016-2020)

Indicateurs du rendement	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	Total
<b>Demandes de renseignements à caractère général</b>						
Site Web de la Ville d'Ottawa – Accès distinct à la page <sup>2</sup>		1 785	1 895	2 224	1 125	7 029
Centre de ressources pour propriétaires fonciers – premières demandes de renseignements	114	100	71	60	49	394
<b>Médias imprimés et réseaux sociaux</b>						
Sac d'annonces – distribution de la carte postale	21 971	4 312	7 857	6 143	0	40 283
Annonces dans les quotidiens de la zone rurale	10	6	3	3	3	25
Article dans l'infolettre du Bureau des affaires rurales	2	3	2	1	1	9
Centres du service à la clientèle/ bibliothèques – distribution de la carte postale	500		500	700	0	1 700
Distribution de la fiche factuelle du PAEMRO – nombre d'établissements	15	15	9	8	8	55
PAEMRO/carte postale imprimée dans le cadre du programme Acres en verdure	30 000	10 000	10 000	2 500	0	52 500
Billets sur Facebook – nombre de personnes jointes	24 828	3 000	26 001	22 113	1 061	77 003
Billets sur Facebook – participation	172		833	775	36	1 816
Gazouillis publiés – impressions <sup>2</sup>	1 471	4 000	2 394	5 010	573	13 448
Gazouillis – participation <sup>2</sup>	17		29	34		80
<b>Événements et activités</b>						
Salons et événements auxquels on a participé <sup>3</sup>	13	15	9	9	3	49
Distribution du Guide pour un foyer en santé	18	29	23	9	17	96
Profils des propriétaires fonciers	0	0	3	1	0	4
Panneaux indicateurs livrés pour les partenaires	40	56	23	32	4	155
Exposés présentés aux groupes d'agriculteurs et aux autres groupes d'intervenants	3	4	1	2	0	10
Production de la vidéo pour YouTube	0	0	2	1	0	3

<sup>1</sup>Activités de communication réduites en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19.

<sup>2</sup>Dont les messages publiés en français et en anglais.

<sup>3</sup>Nous ne suivons pas le nombre de visiteurs à l'heure actuelle.

## Budget du PAEMRO

**Tableau 6C – Recettes et dépenses du PAEMRO (2016-2020)**

<b>Budget du Programme</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Recettes</b>					
Fonds excédentaires 2011-2015	200 000 \$	104 727 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention spéciale	0 \$	95 273 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Report	0 \$	65 710 \$	56 382 \$	69 618 \$	115 560 \$
<b>Total des recettes</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>265 710 \$</b>	<b>256 382 \$</b>	<b>269 618 \$</b>	<b>315 560 \$</b>
<b>Dépenses</b>					
Déroulement du Programme	(55 121 \$)	(61 502 \$)	(34 410 \$)	(42 834 \$)	(25 135 \$)
Subventions	(79 169 \$)	(147 826 \$)	(152 354 \$)	(111 224 \$)	(136 855 \$)
<b>Total des dépenses</b>	<b>(134 290 \$)</b>	<b>(209 328 \$)</b>	<b>(186 764 \$)</b>	<b>(154 058 \$)</b>	<b>(161 990 \$)</b>
<b>Solde disponible<sup>1</sup></b>	<b>65 710 \$</b>	<b>56 382 \$</b>	<b>69 618 \$</b>	<b>115 560 \$</b>	<b>153 570 \$</b>

<sup>1</sup>Ce solde est réservé aux projets qui ont été approuvés et qui seront achevés dans l'année suivante.